



# La Fédération Luxembourgeoise de Voile

## INSTRUCTIONS DE COURSE FLV 2025 – 2028

(Version pour le Lac de la Haute-Sûre)

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

*Ces instructions sont d'application à défaut d'autres instructions de courses spécifiquement renseigné dans l'invitations à la régates.*

### 1. Règles

La régates est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2025 – 2028* ;
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

### 2. Modifications aux Instructions de Course

- 2.1 Toute modification aux Instructions de Course sera affichée au plus tard 2 (deux) heures avant le signal d'avertissement de la course pour laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00, la veille du jour où il prendra effet.

### 3. Communication avec les concurrents

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à la fenêtre du clubhouse et/ ou au tableau officiel situé dans le clubhouse du YCL.
- 3.2 Le Race Office est situé dans le clubhouse du YCL
- 3.3 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4. Code de conduite

- 4.1 Tous les participant à cet événement devront suivre les consignes gouvernementales pour le COVID.
- 4.2 4.2. [DP][NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.3 4.3 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement mis à disposition par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

### 5. Signaux faits à terre

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés depuis la Tour du YCL située en bord du Lac.

## 6. Programme des courses

- 6.1 Inscriptions  
Les enregistrements se font de préférence online en utilisant le lien fourni dans les courriers du club, dans les médias sociaux ainsi que sur le panneau d'affichage au clubhouse du YCL.
- 6.2 Confirmation d'inscription :  
Les inscriptions ainsi que les confirmations seront reçues le jour de la course, au plus tard à 10h15, au secrétariat de course, situé dans le clubhouse du YCL.  
La confirmation d'inscription au clubhouse du YCL est obligatoire sous peine de disqualification.
- 6.3 Jour(s) de course : suivant le programme de course, le samedi et/ou le dimanche.
- 6.4 Nombre de courses : un maximum de course.
- 6.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est généralement prévue à 11h00, sauf instructions contraires affichée au panneau d'affichage du clubhouse du YCL.
- 6.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.
- 6.7 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. Pavillons de Course

Le pavillon sera le « **Roude Léiw** ».

## 8. Zones de course

L'emplacement des zones de course est défini dans l'Annexe "Parcours", et situé sur le Lac de la Sûre.

## 9. Les parcours

- 9.1 Les parcours à effectuer sont décrits en annexe « Parcours ».
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.
- 9.3 Les signaux définissant le parcours à effectuer sont disponible au secrétariat de course.

## 10. Marques

- 10.1 Les marques seront définies dans l'Avis l'Annexe 1
- 10.2 Un bateau officiel arborant le pavillon M est une marque du parcours.

## 11. Zones qui sont des obstacles

## 12. Le départ

- 12.1 Les départs seront faits en applications de la RCV 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
- 12.2 La ligne de départ sera définie dans l'Annexe 1.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

### **13. L'arrivée**

La ligne de départ sera définie dans l'Annexe 1.

### **14. Temps cibles et temps limites**

- 14.1 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

### **15. Demandes d'instruction**

- 15.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 15.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au secrétariat régates.
- 15.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les installations du YCL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

### **16. Classement**

- 16.1 Un classement général en temps réel, sera établi toutes classes confondues. Le système de Points à Minima s'applique suivant l'annexe A4 des RCV après application du Yardstick.
- 16.2 Les bateaux ne peuvent utiliser que le coefficient Yardstick explicitement mentionné dans le registre de la FLV. Le registre est disponible sur simple demande au secrétariat du clubhouse du YCL.
- 16.3 Le coefficient Yardstick reste le même tout au long de la saison.
- 16.4 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 16.5 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 16.6 Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 16.7 Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

### **17. Règles de sécurité**

- 17.1 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

### **18. Remplacement de concurrent ou d'équipement**

- 18.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 18.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

### **19. Bateaux officiels**

- 19.1 Le bateau officiel est marqué par la mention « Ministère des Sports ».
- 19.2 Les bateaux officiels du CGDIS (112), en contact constant avec la sont en charge de la sécurité de l'eau.

## 20. Accompagnateurs

- 20.1 Les bateaux accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le Lac.

## 21. Évacuation des déchets

L'évacuation des déchets dans la nature est interdite. Ceux-ci évacués aux endroits prévus à cet effet à terre ou à bord d'un bateau officiel.

## 22. Prix

Une remise de prix sera effectuée lors de chaque régates.

Les résultats de chaque course de toutes les régates nationales seront cumulés afin de déterminer le Champion de Luxembourg à l'issue de la saison.

## 23. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques.

Décision de courir : l'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 24. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve. Le montant de la couverture est de 500.000€.

## 25. Officiels désignés

Les officiels sont désignés lors de chaque régates et renseignés au bureau d'inscription



## Annexe 1 des Instructions de Course du Championnat de Luxembourg.

---

### Parcours :



D/A : Départ / Arrivé

t : laisser la bouée sur tribord

b : laisser la bouée sur babord

Parcour 1 : D - 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - A

Parcour 2 : D - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 - A

Parcour 3 : D - 1t - 5t - A

Parcour 4 : D - 5t - 1t - A

Parcour 5 : D - 1 - 2 - 3 - 4b - A

Parcour 6 : D - 5 - 4 - 3 - 2t - A

Parcour 7 : voir affichage

## Marques de parcours :

La ligne **de DEPART** est définie entre les deux bouées jaunes en face de la Tour du YCL.

La ligne **d'ARRIVEE** est définie entre les deux bouées jaunes en face de la Tour du YCL, alignée avec celle-ci.

Les **MARQUES 1 et 5** sont des bouées cylindriques de couleur **ROUGE**.

Les marques **2, 3 et 4** sont des bouées cylindriques de couleur **JAUNE**.

## Parcours à effectuer :

+ + + + + + + +

Le parcours à effectuer sera indiqué par des chiffres affichés à la Tour du YCL, avant le départ, et de la façon suivante :

Depuis l'eau → **Parcours et Nombre de tours**.

Exemple : 4 x 1 signifie : Parcours n° 4 et UN seul tour.

**Bonne régata.**